



# **Manuel du Commissaire Technique**

## **Table des matières**

Le Profil du Commissaire technique.....	2
Avant la compétition ou le tournoi.....	4
Pendant la compétition ou le tournoi.....	6
Après la compétition ou le tournoi.....	10
Annexes .....	13

## **Profil du Commissaire Technique**

### **Responsabilités du commissaire technique**

Les commissaires techniques sont nommés par la commission fédérale sportive (CFS) ou la commission fédérale jeunes (CFJ), selon la catégorie concernée, pour superviser une compétition ou un tournoi.

Au moins un commissaire technique sera présent à chaque rencontre pour superviser tous les aspects techniques de celle-ci et pour observer le respect des règles du jeu et des divers règlements fédéraux.

Les tâches du commissaire technique avant, pendant et après la compétition sont nombreuses et variées.

Elles exigent un haut niveau de responsabilité.

Liste non exhaustive des fonctions et responsabilités du commissaire technique :

- Contrôler l'éligibilité et les justificatifs d'identité des joueurs ;
- Juger des protêts ;
- Juger des violations des règles du jeu ;
- Juger des cas de fraude concernant les joueurs ou coaches avant et pendant la rencontre ;
- Accomplir toutes les autres fonctions prévues par la réglementation concernant le commissaire technique ;

### **Responsabilités supplémentaires du commissaire technique principal**

Le commissaire technique nommé par la commission fédérale sportive ou la commission fédérale jeunes, selon la catégorie concernée, pour être le responsable technique d'un tournoi national ou international s'appelle le commissaire technique principal.

En plus des fonctions et responsabilités du commissaire technique (voir supra), il exerce les fonctions et responsabilités suivantes :

- Refaire la planification des rencontres suspendues ;
- Contrôler le respect des obligations de l'organisateur local ;
- Nommer les commissaires techniques, les arbitres et les scoreurs des rencontres des tournois nationaux ou internationaux.

- Rédiger le rapport officiel de la compétition à l'attention de la CFS ou la CFJ, selon la catégorie concernée,

### **Capacités, Prestance et Attitude**

Le commissaire technique ne doit pas seulement veiller à l'observation des règles du jeu et des règlements fédéraux, il doit aussi conduire, au mieux, la compétition et veiller à l'aboutissement de cette dernière pour toutes les personnes concernées.

Un commissaire technique doit toujours se rappeler qu'il est un représentant de la fédération.

Il doit donc toujours agir et apparaître en tant que tel.

S'il n'y a pas de code vestimentaire formel, un commissaire technique doit s'habiller de façon à montrer qu'il prend sa fonction au sérieux. Si possible, il doit porter un polo fédéral, sinon, il doit porter des vêtements appropriés.

Un commissaire technique ne doit pas porter une chemise, une veste ou blouson, ou une casquette faisant mention d'une autre entité que la fédération. (Club, etc.)

Si les vêtements participent à la prestance du commissaire technique, son attitude lors des rencontres y participe également.

Le commissaire technique s'engage à être disponible pour ses nominations par la CFS ou par la CFJ, selon la catégorie concernée, pendant toute la saison sportive.

Lors des situations difficiles qui peuvent survenir pendant une compétition, il est d'une importance capitale de montrer une attitude diplomatique et compréhensive en tenant compte de l'importance que la compétition revêt pour ses participants – la fédération, l'organisateur local et les équipes participantes.

Le travail du commissaire technique est d'essayer de son mieux – dans le cadre des dispositions des règles du jeu et règlements existants – de faire de la compétition un succès pour tous.

Le commissaire technique doit être flexible et se préparer à passer de longues heures à trouver les bonnes solutions pour ces situations.

Un commissaire technique doit avoir un bon niveau en anglais écrit et oral pour ses nominations à l'international.

Un bon niveau de connaissances et d'expérience dans la discipline concernée, incluant une bonne maîtrise, tant des règles officielles, que des règlements généraux des épreuves sportives et des divers règlements fédéraux sont nécessaires pour pouvoir se présenter à l'examen de commissaire technique.

### **Frais de voyage et hébergement**

Les frais de voyage pour les commissaires techniques nommés par les commissions concernées sont à la charge de la fédération.

L'hébergement et les repas sont à la charge de l'organisateur local ou de la fédération, suivant le type de compétition.

Les indemnités des commissaires techniques sont définies annuellement par le comité directeur fédéral.

Les officiels de la compétition (commissaires techniques, arbitres, scoreurs) ne doivent pas être logés dans le même hôtel que les équipes.

## **Avant la Compétition ou le Tournoi**

### **Nomination et préparation**

A la réception de la convocation de la CFS ou de la CFJ, selon la catégorie concernée, le commissaire technique nommé a 8 jours pour confirmer son accord au président de ladite commission.

Dans le cadre d'un tournoi :

- Le commissaire technique doit contacter l'organisateur local pour lui fournir les détails de son arrivée.
- Le commissaire technique doit arriver une journée avant le début de la compétition et il doit assister à la réunion technique avec les participants, les officiels et l'organisateur local.
- Le commissaire technique principal doit vérifier, auprès du président de la CFS ou du président de la CFJ, selon la catégorie concernée, la disponibilité des feuilles d'ordre de passage à la batte (line-up), des feuilles de score et des rosters des équipes et le moyen dont les exemplaires papiers seront disponibles sur site, le cas échéant.
- Les feuilles de match sont dématérialisées et différentes des feuilles de match officielles définies à l'article 22.01.01 des RGEs baseball et à l'article 22.01 des RGEs softball.

Le commissaire technique doit être en possession :

- des règles officielles du baseball ou des règles officielles du softball,
- des RGEs de baseball ou des RGEs de softball, et
- de leurs annexes,
- des règlements de la compétition,
- du manuel du commissaire technique,
- de tous les formulaires nécessaires, et
- de tous les autres documents concernant la compétition reçus de la fédération.

### **Dès l'arrivée au tournoi**

Le commissaire technique principal doit rencontrer les représentants de l'organisateur local afin de vérifier l'adéquation des points suivants avec les règles de compétition :

- Les repas et l'hébergement des commissaires techniques, des arbitres et des scoreurs :
  - Horaires et lieux où les repas seront servis en fonction du programme des rencontres,
  - Hébergement en chambre simple pour les commissaires techniques,
  - Arbitres et scoreurs pouvant être hébergés dans des chambres doubles.
- Le transport local pour les commissaires techniques, les arbitres, les scoreurs, et les équipes suivant le cas,
- Vérification de la présence de toutes les équipes ; sinon un nouveau programme doit être établi avec l'organisateur local,
- La définition des règles spécifiques du terrain, le cas échéant,
- La définition des balles officielles utilisées lors des rencontres,
- Prévision ou non d'un contrôle anti-dopage, et vérification, le cas échéant, de la mise à disposition des moyens requis (local...) par l'organisateur,

- Mise à disposition d'un bureau équipé pour les réunions techniques journalières avec accès à internet, photocopieur, imprimante,
- L'assurance que les informations journalières pour les équipes et les officiels (Bulletin journalier) soient publiées et communiquées, soit sous forme papier, soit sous forme dématérialisée,
- L'assurance que les notifications journalières des décisions de la commission technique ou du commissaire technique principal soient publiées et communiquées, soit sous forme papier, soit sous forme dématérialisée,

### **Réunion de la commission technique du tournoi**

Vérification par le commissaire technique principal de l'arrivée de toutes les équipes et des officiels et de leur présence à la réunion technique.

Notez que les absents doivent faire l'objet d'un rapport et qu'ils seront pénalisés dans le respect des dispositions des règlements du tournoi.

Une équipe qui, pour cas de force majeure, ne peut être présente ou représentée à la réunion de la commission technique sera considérée comme absente, si elle n'a pas prévenu le commissaire technique principal ou l'organisateur de son possible retard.

Pendant la réunion technique, les sujets suivants seront portés à l'attention des équipes et des officiels (veillez à étudier les règlements spécifiques à la compétition) :

- Les règles spécifiques du terrain (à établir auparavant avec l'organisateur local et les arbitres),
- Le planning des échauffements (à préparer avec l'organisateur local),
- Le programme de la compétition – si un nouveau programme est établi à cause de l'absence d'une ou plusieurs équipes, le nouveau calendrier devra être présenté et envoyé immédiatement à la CFS ou à la CFJ, selon la catégorie concernée,
- L'égalité entre équipes,
- les ordres de passage à la batte (line-up),
- la règle des points d'écart,
- les abris des joueurs,
- les visites au monticule,
- les batteurs désignés (DH),
- les rencontres suspendues,
- les règles d'accélération du jeu,
- les couleurs et numéros sur les uniformes,
- les pénalités financières,
- l'éligibilité des joueurs et les rosters officiels,
- les protêts.

### **Validation des joueurs**

Après la réunion de la commission technique, les commissaires techniques rencontreront chacun un des représentant de chaque équipe afin de contrôler les rosters (Iroster) et les pièces d'identité des joueurs.

Le président de la CFS ou le président de la CFJ, selon la catégorie concernée, aura expédié au commissaire technique principal, avant la compétition, une copie du roster provisoire approuvé par la CFS ou par la CFJ, selon la catégorie concernée, pour chaque équipe.

Le représentant de l'équipe doit apporter les documents suivants lors de la réunion :

- Le roster définitif sur le formulaire officiel,

- Un passeport ou une carte d'identité pour chaque joueur.

Notez que chaque joueur doit apparaître sur le roster provisoire approuvé par la CFS ou par la CFJ, selon la catégorie concernée, afin de pouvoir participer à la compétition.

Si un joueur d'une équipe arrive en retard pour la compétition, son nom doit apparaître sur le roster définitif avant le début de la compétition.

Il devra être contrôlé par un des commissaires techniques avant la première rencontre à laquelle il doit participer.

Après la vérification des joueurs, aucun changement dans les rosters ne sera admis pour aucune raison pendant le déroulement de la compétition.

Les rosters définitifs finaux approuvés par le commissaire technique principal sont donnés à l'organisateur local qui doit les publier et les distribuer aux équipes participantes et aux officiels de la compétition.

Toute violation aux dispositions concernant l'inscription des joueurs sera punie par une pénalité financière d'un montant défini dans les règlements de la compétition.

## **Pendant la compétition ou le tournoi**

### **Le contrôle de la compétition ou du tournoi**

Les points techniques figurent dans les règlements de la compétition, et dans les RGES baseball ou les RGES softball et leurs annexes.

Le commissaire technique doit, néanmoins, être préparé à rendre des décisions dans l'intérêt général de la compétition concernant n'importe quel sujet qui n'est pas traité par les règles du jeu ou les différents règlements fédéraux.

### **En général**

Pendant la compétition, tous les commissaires techniques assisteront aux rencontres pour lesquelles ils ont été désignés par le commissaire technique principal.

Le commissaire technique doit remplir le rapport de match et l'évaluation des arbitres.

Il doit récupérer les feuilles de match et les ordres de passage à la batte auprès des scoreurs.

### **Réunions journalières de la commission technique**

Chaque jour tous les commissaires techniques, sous la présidence du commissaire technique principal, doivent se réunir pour étudier les points suivants :

- Examen des rapports de match et prise des décisions nécessaires,
- Rédaction des notes et communications aux équipes et à l'organisateur local,
- Vérification des résultats avec les statistiques publiées par l'organisateur local,
- Nomination des arbitres, scoreurs et commissaires techniques pour les rencontres du lendemain,
- Vérification de la mise en ligne, par le statisticien de la compétition, des résultats des rencontres du jour accompagnés des statistiques individuelles et collectives (Bulletin journalier),
- Enregistrement des décisions disciplinaires.

Le commissaire technique principal doit réunir tous les documents officiels de toutes les rencontres.

### **Rencontres reportées**

Lorsque des rencontres doivent être programmées de nouveau, suite aux mauvaises conditions météorologiques ou à des rencontres suspendues, le commissaire technique principal doit veiller à se concerter avec l'organisateur local, et si possible, en tenant compte de ses intérêts, de la couverture médiatique, etc., mais sans bouleverser le programme originel outre mesure.

Le commissaire technique principal doit prendre toutes les mesures nécessaires au bon achèvement de la compétition malgré les difficultés rencontrées.

Il doit essayer, par exemple, de trouver des terrains de substitution (veillez à ce que l'organisateur local fasse tout son possible pour résoudre le problème) ou utiliser des limites de temps pour les rencontres, etc.

S'il semble impossible de mener la compétition à son terme, le commissaire technique principal ne fera jouer que les rencontres de classement nécessaires pour l'obtention des résultats, ou il essaiera de mettre les meilleures équipes face à face – en tenant compte des statistiques - afin de faire ressortir un vainqueur.

Au pire, il effectuera un tirage au sort pour déterminer le vainqueur et le classement des équipes.

Ce tirage au sort sera effectué pendant une réunion entre le commissaire technique principal et les représentants des équipes. Cette possibilité ne peut être mise en œuvre qu'après que toutes les autres alternatives aient été épuisées.

### **Protêts**

Tout protêt déposé par une équipe, par écrit auprès du commissaire technique dans les cinq minutes de l'action de jeu contestée, devra être accompagné d'un dépôt de garantie d'un montant défini par les règlements de la compétition.

Le protêt doit faire mention du numéro de la règle supposée violée. Après consultation des arbitres, le commissaire technique doit prendre sa décision.

Si le protêt n'est pas présenté en bonne et due forme, le commissaire technique n'est pas tenu de rendre une décision et la rencontre se poursuit.

Voir aussi les règlements de la compétition.

### **Relations avec les équipes**

Les commissaires techniques doivent être neutres et montrer du respect envers tous les participants mais exiger que toutes les équipes observent tous les aspects des règles du jeu et des divers règlements.

Le commissaire technique principal doit essayer de satisfaire les demandes si elles sont justifiées pendant la réunion journalière de la commission technique, mais doit garder en tête l'objectif d'être impartial et objectif et respecter, à tout moment, les dispositions des règles du jeu et des divers règlements.

Il doit communiquer, aux parties concernées, les pénalités sportives et financière de suite après la prise des décisions.

### **Relations avec les arbitres**

Dans toutes les rencontres que le commissaire technique supervise, il doit évaluer les arbitres et remplir le formulaire d'évaluation (voir le formulaire « l'évaluation d'arbitre et échelle »).

Il doit rencontrer les arbitres après chaque rencontre et leur donner les observations sur leur prestation.

Il doit donner des conseils positifs et constructifs.

### **Relations avec l'organisateur local**

Le commissaire technique principal doit vérifier que les règlements de la compétition sont appliqués, ainsi que celles du cahier des charges de la compétition concernant l'hébergement, les repas et le transport.

Il doit vérifier que tous les documents (rosters, rapports journaliers, notifications individuelles, désignations, etc.) sont distribués à toutes les parties intéressées.

Il doit vérifier, lorsque le cahier des charges de la compétition le prévoit :

- que l'organisateur a prévu une sonorisation sur chaque terrain, pour diffuser de la musique et le nom des joueurs au passage à la batte, ainsi que le score,
- que les annonces soient exemptes de toute appréciation et/ou descriptif à l'égard d'un ou de joueurs, ainsi que vis-à-vis des 2 équipes en présence,
- que les annonces soient exemptes de toute appréciation sur l'arbitrage,
- que la vulgarisation des règles soit faite entre les manches.

Il doit notifier à l'organisateur local toutes les décisions prises pendant la réunion journalière de la commission technique.

### **Supervision d'une rencontre**

Le commissaire technique doit être présent sur le terrain une heure avant le début de la rencontre.

Il doit être en possession de tous les documents officiels dont il aura besoin pendant la rencontre, mais surtout les règlements de la compétition, les règles du baseball ou les règles du softball, les rosters officiels, les formulaires fédéraux (rapport de match, évaluation d'arbitre, etc.).

Il doit vérifier que les scoreurs utilisent les feuilles de score officielles de la fédération

Il doit rester à sa place - normalement derrière la plaque de but - pendant toute la rencontre et rester vigilant à tout moment.

**Chaque fois qu'il détourne sa vue, quelque chose peut se passer.**

**Il doit savoir ce qui s'est passé lorsqu'il y a un problème, un protêt ou une expulsion.**

Il doit compléter le rapport de match et l'évaluation des arbitres.

Dans le rapport de match, il doit veiller aux points suivants :

- Vérifier que le terrain est correctement tracé et en bonne condition pour la rencontre,
- Noter si les ordres de passage à la batte (line-up) non officiels sont remis au scoreur au moins une heure avant la rencontre,
- Noter aussi si les ordres de passage à la batte (line-up) officiels sont remis au scoreur, au commissaire technique, à l'arbitre en chef et à l'équipe opposée,
- Lorsque la rencontre ne débute pas à l'heure, en noter la raison,
- Noter également l'heure de fin de rencontre,
- Vérifier que les numéros sur les uniformes correspondent aux noms des joueurs figurants sur le roster officiel.

Lorsqu'il y a un contrôle anti-dopage le commissaire technique est responsable du tirage au sort des numéros selon la procédure réglementaire.



Le commissaire technique ne doit pas fraterniser et discuter de la rencontre avec les joueurs ou les coachs. Lorsqu'il y a des actions disciplinaires ou protêts pendant la rencontre, le commissaire technique doit imprimer le formulaire « rapport de match », remplir dans les commentaires les détails de l'événement et le faire signer par les arbitres à la fin de la rencontre.

Il doit compléter tous les rapports et soulever tous les problèmes possibles lors de la réunion journalière de la commission technique.

Si les formulaires sont remplis sur l'ordinateur, le commissaire technique doit les envoyer par courrier électronique dès la fin de la rencontre à :

- rapport de match : A la CFS ou à la CFJ, selon la catégorie concernée,, ainsi qu'au commissaire technique principal.
- évaluation d'arbitres : A la C.N.A.B ou à la C.N.A.S selon la discipline concernée et à la CFS ou à la CFJ, selon la catégorie concernée, ainsi qu'au commissaire technique principal..

Lorsque les formulaires sont remplis sur papier, ceux-ci doivent être communiqués au commissaire technique principal de la compétition lors de la prochaine réunion journalière de la commission technique.

Lorsqu'il y a eu des problèmes pendant une rencontre, le commissaire technique doit retourner à son hébergement ou à défaut dans le local réservé aux commissaires techniques immédiatement à la fin de la rencontre. Il ne doit pas accepter de continuer une discussion sur le terrain ou dans les vestiaires.

### **Vers la fin de la compétition**

Le commissaire technique principal doit :

- vérifier soigneusement les classements,
- Veiller aux règles dans le cas d'égalité entre équipes – Il doit comprendre comment ces règles fonctionnent,
- Demander, à la fin de la phase de qualification (round robin), au scoreur en chef les statistiques individuelles afin de décider des récompenses individuelles, lorsqu'elles sont prévues pour la compétition.

Lorsque le commissaire technique principal est obligé de faire un tirage au sort pour déterminer les équipes recevantes dans les dernières phases de la compétition, il effectuera les tirages au sort pendant une brève réunion de la commission technique en présence des managers des équipes concernées.

Il devra informer l'organisateur local du programme final des rencontres déterminé par le tirage au sort.

Le commissaire technique principal doit préparer les classements finaux, les résultats des rencontres et les récompenses individuelles.

Il vérifie le protocole de la cérémonie des remises des coupes et récompenses, et le communique au commentateur de la cérémonie protocolaire en s'assurant de sa bonne compréhension par le commentateur.

Immédiatement après la clôture de la dernière rencontre du tournoi, commissaire technique principal doit envoyer les classements finaux à la fédération.

Il doit également préparer le rapport de la compétition et le rapport d'arbitrage avec le concours des autres commissaires techniques.

## **Après la compétition ou le tournoi**

### **Tâches d'après compétition**

Une fois la compétition achevée, le commissaire technique principal enverra les documents officiels de la compétition :

- au président de la commission fédérale sportive ou au président de la commission fédérale jeunes, selon la catégorie concernée:
  - o les rapports de match pour chaque rencontre (s'ils ne sont pas déjà envoyés par courrier électronique pendant la compétition),
  - o les rapports de match signés (en cas d'action disciplinaire ou de protêt),
  - o le rapport officiel de la compétition,
  - o la liste des pénalités financières,
  - o le rapport des désignations officielles (sommaire des désignations techniques).
  
- au président de la commission nationale arbitrage baseball ou au président de la commission nationale arbitrage softball selon la discipline concernée :
  - o les évaluations des arbitres pour chaque rencontre (si elles ne sont pas déjà envoyées par courrier électronique pendant la compétition).
  
- au président de la commission fédérale scoring – statistiques :
  - o les feuilles de score pour chaque rencontre.

Tous les documents doivent être envoyés par courrier dans un délai de 15 jours après la fin de la compétition.

### **Le rapport de la compétition**

Un rapport officiel écrit de la compétition sera rédigé par le commissaire technique principal.

Ce rapport doit permettre à la CFS ou à la CFJ, selon la catégorie concernée, d'évaluer toutes les obligations prévues par les règlements de la compétition concernant l'organisateur local, les participants, les commissaires techniques, les arbitres et les scoreurs.

Les sujets suivants peuvent aider, mais ils ne sont qu'une suggestion pour le rapport du commissaire technique principal :

#### EQUIPES PARTICIPANTES :

Rapporter :

- le nom de toutes les équipes participantes,
- en cas de désistement : les noms des équipes et les raisons (si possible).

#### PROGRAMME :

Rapporter :

- si le programme initial approuvé par la CFS ou par la CFJ, selon la catégorie concernée, a été respecté ou si un autre programme a été mis en place,
- le programme alternatif et les raisons des modifications, si nécessaire.

#### TERRAINS :

Rapporter :

- le nombre de terrains et leurs distances des hébergements pour les équipes et officiels,

- si les terrains sont équipés de lumières,
- si les terrains ont des dimensions officielles ou si des règles de terrain ont été nécessaires,
- les règles spécifiques de terrain, le cas échéant,
- si un panneau de scorage a été disponible et s'il a fonctionné correctement.

BALLES OFFICIELLES :

Rapporter :

- la marque et le type de balle utilisée,
- si les premiers lanceurs ont reçu une balle officielle pour chaque échauffement,
- si assez de balles ont été présentées aux arbitres avant la rencontre.

UNIFORMES:

Rapporter :

- si tous les joueurs d'une équipe ont porté des uniformes identiques,
- si un joueur a changé d'uniforme ou de numéro pendant la compétition.

ORDRE DE PASSAGE A LA BATTE OFFICIEL :

Rapporter :

- si les ordres de passage à la batte (line-up) non officiels ont été présentés aux scoreurs une heure avant le début de chaque rencontre,
- si les ordres de passage à la batte (line-up) officiels ont été présentés au commissaire technique, aux scoreurs, à l'arbitre en chef et à l'équipe reçue avant chaque rencontre.

PROTETS:

Rapporter :

- si des protêts ont été déposés (si oui, envoyez les copies et les décisions rendues).

CONTROLE ANTI-DOPAGE :

Rapporter :

- si un contrôle anti-dopage a été réalisé,
- le nom des équipes et des joueurs concernés par le contrôle anti-dopage.

TRANSPORTS :

Rapporter :

- si le transport des commissaires techniques, des équipes, des arbitres et des scoreurs a été effectué selon les dispositions du cahier des charges de la compétition.

HEBERGEMENT ET REPAS :

Rapporter :

- si l'hébergement et les repas pour les commissaires techniques, les arbitres et les scoreurs ont été fournis selon les dispositions du cahier des charges de la compétition.

SCORAGE ET STATISTIQUES :

Rapporter :

- si le système de scorage officiel a été utilisé,
- combien de scoreurs ont été nommés et ont officiés,
- si tous les scoreurs nommés ont été présents,
- si tous les scoreurs nommés ont officiés,
- si les statistiques ont été établies en temps et en heure.

REUNION DE LA COMMISSION TECHNIQUE :

Rapporter :

- si un représentant de l'organisateur local et un délégué de chaque équipe ont été présents,
- si tous les arbitres et scoreurs nommés ont été présents,
- les noms des absents et les raisons de leur absence avec la date et l'heure de leur arrivée,
- si tous les règlements de la compétition ont été expliqués (le programme, la balle officielle, les règles spécifiques de terrain, le programme des échauffements d'avant rencontre, les rencontres suspendues, les règles d'accélération du jeu, les rencontres à égalité, etc.).

LA PRESSE :

Rapporter :

- si l'événement a été suivi par la presse locale,
- si des journalistes et reporters ont reçu un support (informations, salle de presse, équipement de communication).
- La présence de photographes sur le terrain et si leur sécurité a été assurée.

ARBITRES :

Rapporter :

- une liste comportant le nom de tous les arbitres ayant officié pendant le tournoi,
- si des arbitres n'ayant pas été désignés par la CNAB, ont officiés,
- une liste de toutes les rencontres arbitrées et les positions des arbitres (voir le formulaire « sommaire des désignations techniques »),
- une évaluation de chaque arbitre selon les rapports de chaque rencontre.

Le rapport d'arbitrage peut être un rapport unique. Ce rapport ne fait pas obligatoirement partie du rapport de la compétition.

Lorsque le rapport d'arbitrage est envoyé séparément, le rapport doit contenir les informations sur les dates et le lieu de la compétition.

RECOMPENSES ET TROPHÉES:

Rapporter :

- si des récompenses et trophées ont été délivrés aux participants, dans respect de la réglementation,
- s'ils ont été remis par des responsables locaux et/ou des notables,
- le nom des joueurs qui ont reçu des récompenses individuelles.

ACTIONS DE DISCIPLINE ET AMENDES :

Rapporter :

- si des sanctions ont été infligées à des joueurs, managers ou autres (inclure toutes les informations nécessaires) étant rappelé que le commissaire technique peut saisir la commission fédérale de discipline aux fins de poursuites disciplinaires lorsqu'il estime que les faits le justifient,
- si des pénalités financières ont été infligées, la liste des contrevenants, les règlements concernés et les montants.

CLASSEMENT FINAL :

Rapporter :

- tous les résultats des rencontres,
- le classement final.

### **Documents officiels que doit posséder un commissaire technique pour toute compétition**

- 1/ contacts et liens,
- 2/ l'ordre du jour pour la réunion technique,
- 3/ la feuille de match ([Téléchargement](#)),
- 4/ le rapport de match ([Téléchargement](#)),
- 5/ les formulaires de roster provisoire et définitif,
- 6/ le formulaire de désignation technique journalier,
- 7/ le formulaire des balles officielles ([Téléchargement](#)),
- 8/ le formulaire des battes officielles ([Téléchargement](#)),
- 9/ l'échelle d'évaluation pour les arbitres ([Téléchargement](#)),
- 10/ l'évaluation d'arbitre ([Téléchargement](#)),
- 11/ le formulaire récapitulatif des désignations techniques,
- 12/ le formulaire de remboursement de frais ([Téléchargement](#)).
- 13/ les règles officielles du baseball ([Téléchargement](#)) ou les règles officielles du softball,
- 14/ les RGES baseball et ses annexes ([Téléchargement](#)) ou les RGES softball et ses annexes,
- 15/ le règlement de la compétition ([Téléchargement](#)),
- 16/ le cahier des charges de la compétition ([Téléchargement](#)),
- 17/ le formulaire électronique de calcul des TQB.

### **Contacts et liens :**

[Organisateur local](#)  
[Secrétariat Général fédéral](#)  
[CFS](#)  
[CFJ](#)  
[C.N.A.B](#)  
[C.N.A.S](#)  
[C.F.S.S.](#)

### **Ordre du jour de la réunion de la commission technique**

#### Introduction

Introduction de l'organisateur, des membres de la commission technique et des autres officiels de la fédération,  
Les règles de la discipline concernée éditées par la fédération,  
Les RGES de la discipline concernée et ses Annexes,  
Les règlements de la compétition,  
Le cahier des charges de la compétition.

#### Compétition et rencontres

La formule de la compétition (explication des différentes phases de celle-ci),  
Le programme,  
Les informations concernant le rapport journalier et les rosters,  
Les couleurs et numéros des uniformes,  
Les terrains, les règles spécifiques de terrain, le cas échéant,

Les abris des joueurs (équipe recevant 3<sup>e</sup>, visiteurs 1<sup>er</sup>)

Les balles utilisées lors des rencontres (marque et modèle de la balle),

Les battes utilisées lors des rencontres (marque et modèles des battes),

L'utilisation du casque à double oreillette pour les joueurs,

L'utilisation d'un casque pour les coachs de base, et les ramasseurs de battes (bat-boys).

L'entraînement d'avant rencontre :

- 40 minutes de « batting » à l'équipe recevant,
- 40 minutes de « batting » à l'équipe reçue,
- 10 minutes « d'infield-outfield » à l'équipe recevant,
- 10 minutes « d'infield-outfield » à l'équipe reçue,
- 10 minutes de remise en état du terrain,
- 10 minutes pour le protocole.

L'ordre de passage à la batte initial :

- original plus 4 copies : arbitre, équipe opposant, scoreur, équipe,

Les cérémonies : vérification avec l'organisateur et explication, si nécessaire, du déroulement de la cérémonie d'ouverture et de clôture.

Après le départ des équipes, le commissaire technique principal nomme les commissaires techniques, les arbitres et les scoreurs pour chaque rencontre.

### Règles Techniques

	<b>BASEBALL</b>	<b>SOFTBALL</b>
<b>Règles des points d'écart</b>	RGES baseball 17.6 et annexe 4	RGES softball 17.9 et annexe 8
<b>Manches additionnelles</b>	RGES baseball articles 17.17.01 à 17.21	/
<b>Equipes à égalité</b>	RGES baseball article 36 et annexe 21	RGES softball article 36
<b>Règles d'accélération du jeu</b>	RGES baseball articles 17.7 à 17.11.02	/
<b>Protêts</b>	RGES baseball article 25 et annexe 2 150 euros	RGES softball article 25 et annexe 2 80 euros
<b>Visites au monticule</b>	RGES baseball articles 17.12 à 17.15.04	/
<b>Rencontres suspendues</b>	Règles du baseball 7.02	/
<b>Batteur désigné (DH) Batteur-courreur</b>	Règles du baseball 5.11	Règles du softball 5.5
<b>Joueurs et lanceurs non sélectionnables en équipe de France</b>	RGES baseball article 31	RGES softball article 31
<b>Règles de protection des lanceurs</b>	Règlement de la compétition	Règlement de la compétition
<b>Mécaniques d'arbitre</b>	Système à 2 – système à 3	
<b>Procédure de contrôle anti-dopage</b>		

## DESCRIPTIF DU DIPLOME DE COMMISSAIRE TECHNIQUE

### 1 – ATTRIBUTIONS REGLEMENTAIRES

- diplôme obligatoire pour être présenté par la fédération aux instances internationales.

### 3 – COMPETENCES REQUISES

- Excellence organisationnelle requise,
- Excellente maîtrise des règles de la discipline concernée et des divers règlements fédéraux.

### 4 - CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- Age minimum 30 ans,
- Etre licencié à la fédération,
- Et soit :

Etre détenteur d'un diplôme d'Etat de baseball ou de softball,  
Etre arbitre de Division 1,  
Etre arbitre international ou avoir quitté cette fonction depuis moins de 10 ans,  
Etre scoreur international ou avoir quitté cette fonction depuis moins de 10 ans,  
Etre entraîneur d'un club de Division 1 depuis au moins 5 ans  
Avoir été désigné commissaire technique de la Confédération Européenne de Baseball  
ou de la Fédération Européenne de Softball depuis moins de 10 ans.

### 5 - ORGANISATION DE LA FORMATION

<u>Responsabilité</u>	- CFS ou CFJ, selon la catégorie concernée,
<b>Conditions d'organisation</b>	Lorsque la CFS ou la CFJ, selon la catégorie concernée, a besoin de commissaires techniques, organisation d'une formation ouverte à un nombre défini de postes de commissaire technique.
<b>Formateur</b>	- Commissaire technique en exercice.
<b>Dates et lieux de formation</b>	- définis par la CFS ou par la CFJ, selon la catégorie concernée,
<u>Durée de la formation :</u>	- 12 heures hors examen.
<b>Frais d'inscription</b>	- définis par la CFS ou par la CFJ, selon la catégorie concernée,

### 6 - OBJECTIFS DE FORMATION

- Capacité à superviser une rencontre, une compétition ou un tournoi,
- Maîtrise des règles de la discipline concernée,
- Maîtrise des RGES de la discipline concernée, ses annexes, des règlements et cahiers des charges des compétitions spécifiques,
- Capacité prendre des décisions,
- Connaissance et capacité à remplir les différents formulaires,
- Evaluation des arbitres.

### 7 - CONTENU DE LA FORMATION

- Règles de la discipline concernée,
- RGES de la discipline concernée et ses annexes,
- Règlements particuliers de compétition,
- Manuel du commissaire technique,
- Logiciel Stat crew,
- Départage des égalités (TQB),
- Mécanique d'arbitre Système à 2, à 3 arbitres,
- Evaluation des arbitres,
- Formulaires concernés,
- Procédure de contrôle anti dopage,
- Protocole et établissement des récompenses individuelles,

Le candidat doit posséder un ordinateur portable personnel.

## 8 – EXAMEN

- Sujets et examens - Définis annuellement par la CFS ou par la CFJ, selon la catégorie concernée,.

- Epreuves

- Règles du Baseball (en particulier art 4.04,4.05, 5.10, 5.11, 7.02, 7.04) ou règles du Softball

Durée : xx mn Coef : x

- RGES Baseball ou RGES Softball

(en particulier art 17, 18, 25, 29, 30, 31, 36, 42)

Durée : xx mn Coef : x

- ANNEXES RGES 2, 8.01, 9, 12-2, 15, 16, 17)

Durée : xx mn Coef : x

- Règlements particulier de compétition

Durée : xx mn Coef : x

- Manuel du commissaire technique

Durée : xx mn Coef : x

- Logiciel stat crew

Durée : xx mn Coef : x

- Départage des égalités (TQB)

Durée : xx mn Coef : x

- Mécanique d'arbitre (systèmes à 2, à 3 arbitres)

Durée : xx mn Coef : x

- Pratique : Evaluation lors du Challenge de France

Coef : x

Conditions d'obtention - xx/20 soit xxx points sur xxx

Fautes éliminatoires - toute note inférieure à xx/xx